

Technicien du spectacle

RNCP4957 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	323t
Code(s) ROME	L1302, L1504, L1508
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/11/2012

Certificateur(s)

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET METIERS DU SPECTACLE (ADAMS)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien de spectacle est chargé de la mise en œuvre de l'environnement technique nécessaire à la réalisation d'un spectacle vivant ou d'une manifestation en présence d'un public (théâtre, danse, concert, festivals, conférences, séminaires...). Ce professionnel exploite les équipements techniques de sonorisation, d'éclairages et de machineries de scène, en respect des contraintes techniques et de sécurité des lieux et du public, sous la responsabilité du directeur technique, du régisseur général ou sous la conduite du directeur artistique.

Ses activités sont spécifiques en fonction du secteur d'activités :

Dans le cadre d'une entreprise de prestations de service et lors d'organisations d'événements (spectacles, congrès, séminaires, présentations publicitaires, commémorations...), le technicien du spectacle détermine les moyens à mettre en œuvre et les exploite.

Il doit prendre en considération les contraintes techniques du lieu lors de la réalisation d'un spectacle vivant ou d'une manifestation.

Trois domaines principaux d'activités sont pratiqués par ce professionnel : la sonorisation, l'éclairage, le plateau ou montage de structures.

Dans l'environnement théâtral, le technicien du spectacle met en œuvre et exploite les moyens techniques composés d'éléments scéniques spécifiques à ces lieux (cage de scène, plateau, machinerie, régie fixe électricité de scène, éclairage ...). Sa participation à la création de la mise en lumière de la scénographie, fait appel à sa connaissance de l'art et sa sensibilité artistique.

Dans le cadre d'un emploi en studio d'enregistrement, l'accent est mis sur la qualité de prise de son, de mixage et de montage. Le technicien doit utiliser les outils spécifiques (analogiques et/ou numériques) à la production sonore et optimiser ses facultés d'écoutes analytiques. Ce professionnel répond aux exigences des directives de son employeur, de la direction artistique ou des productions commanditaires. Il entretient des relations privilégiées avec les artistes et exploite de façon autonome le parc matériel. Une connaissance de l'art musical et une sensibilité artistique sont souhaitables.

Dans le secteur audiovisuel (chaînes télévisuelles et radiophoniques), l'activité principale est l'enregistrement, la diffusion en direct ou différé, sur des lieux fixes ou en extérieur. Le technicien utilise les techniques de prises de son, de montages, de mixages, liées à la diffusion hertzienne ou numérique.

Lors d'activités en salle de spectacle/concerts, le technicien du spectacle doit analyser et répondre aux spécificités de la manifestation envisagée par l'adaptation systématique de l'équipement. Il met en œuvre et exploite les outils correspondants en respect des contraintes techniques, artistiques et sécuritaires. Il rédige les plans de feux et participe à la création de la scénographie lumière, en accord avec les exigences de la direction artistique. Ce

professionnel est appelé à sonoriser tout activités culturelles ou évènementielles, ou à organiser et gérer l'occupation de l'espace scénique. L'accueil d'artiste exige les qualités d'écoute et de relations humaines.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- la maîtrise des techniques d'installation, de réglages de systèmes sonores ou lumineux - la maîtrise des raccordements électriques utilisés dans le domaine du spectacle, dans le respect des prescriptions de sécurité électrique (UTE C 18510)
- connaissance et capacité pour la pratique des techniques de mixage et d'optimisation du signal audio
- la maîtrise des techniques de programmations d'états lumineux sur les pupitres numériques à mémoires dans le cadre de l'éclairage traditionnel
- connaissance et capacité pour l'organisation et la préparation des procédures techniques adaptées aux spectacles vivants
- connaissance et capacité pour l'application des règles mathématiques et physiques liées à l'étude de la mise en lumière, de la captation audio et de la diffusion sonore et dans la mise en œuvre de structures aluminium ou de décors.
- connaissance du droit du travail et des règles de sécurité liées aux métiers techniques du spectacle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Spectacle vivant, audiovisuel, événementiel : Prestataires de Services

Studios d'Enregistrement

Radio-Télévision

Salle de Spectacle / Concerts

Théâtres

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Activités du SON : Assistant/Assistante du son - Technicien du son - Preneur de son - Assistant/Assistante chef opérateur/opératrice du son – Bruiteur - Chef opérateur/opératrice du son - Illustrateur sonore - Mixeur - Monteur (son) - Opérateur/Opératrice du son - Perchiste (perchman) - Régisseur du son - Reporter-soundman - Sonorisateur

Activités de la LUMIERE : Technicien Lumière - Eclairagiste - Electricien cinéma (production)- Electricien-éclairagiste (théâtre, spectacles)- Electricien (spectacles) - Electricien de théâtre- Electricien jeu d'orgues - Groupiste (groupman)- Opérateur/Opératrice poursuites- Régisseur lumière

Activités du PLATEAU : Technicien Plateau - Accessoiriste (spectacles) - Machiniste (décoration spectacles) - Machiniste en décors (spectacles) – Régisseur Plateau (Concert ou Théâtre/Danse)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour exercer l'activité visée, il est nécessaire d'avoir une Habilitation Electrique d'un niveau minimum B1V. Le Technicien du Spectacle doit également avoir suivi une formation liée à la prévention des risques en entreprises.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833

Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
maximum 4 personnes extérieures + 1 membre de la direction pédagogique d'ADAMS

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/11/2012

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1752

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP16585

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat au 05 56 51 90 30 ou par mail adams-info@orange.fr

<http://www.adamsformation.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4957/>